



ANTAI
AGENCE NATIONALE
DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ
DES INFRACTIONS



**ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE VERBALISATION
ELECTRONIQUE
Collectivités Territoriales**

Je soussigné(e), M.
agissant en qualité de

Représentant la commune de

Considérant que :

- l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI), dans le cadre du déploiement de la verbalisation électronique, communique à la collectivité territoriale des informations, appelées « notes techniques de l'ANTAI relatives à la verbalisation électronique » dont elle est propriétaire et qu'elle considère comme confidentielles et sensibles ;
- la collectivité territoriale s'engage à respecter le caractère confidentiel de celles-ci en faisant signer par son représentant l'engagement présent ;
- les informations ainsi communiquées restent la propriété exclusive de l'ANTAI et la communication de celles-ci ne constitue en aucun cas la cession d'un droit les concernant ;

Atteste avoir reçu ce jour les documents mentionnés ci-dessus et en assurer la stricte confidentialité selon les modalités suivantes ;

M'engage à :

N'utiliser ces documents qu'aux seules fins de :

- analyser la faisabilité d'un raccordement d'un dispositif de saisie des infractions informatisé au CNT de l'ANTAI ;
- lancer des consultations pour l'acquisition des matériels et/ou logiciels nécessaires ;

Ne divulguer ces documents qu'aux personnes physiques ou morales, et uniquement à celles-ci, impliquées dans la réalisation de ce projet, et à leur faire prendre le cas échéant les engagements pris dans la présente ;

Mettre en œuvre les moyens de protection des documents nécessaires au respect de ces engagements ;

Entre autre, ne pas copier ou reproduire ces documents autrement que dans le cadre d'une divulgation telle que précédemment citée.

Fait à

Le

Signature